



Abus de confiance et escroquerie

Par **rafara7**, le **09/01/2011 à 15:41**

Bonjour, rnrnil y a 9 ans j'habitais en Afrique, et apres la separation avec mon ex-femme, j'ai decouvert un carton plein de papier bancaire hors que ma femme m'a toujours dit que les papiers de banque n'arrivais pas, en ce moment là j'ai decouvert que je suis interdit bancaire et que quelqu'un a ouvert trois comptes differents à mon nom, toutes l'argent de mon compte ont été vidé et ont été mis dans les trois comptes qui a été ouvert à mon nom et tout ces l'argents ont été vidé aussitôt dans la même journée, je n'ai pas compris car mon ex et moi ne devra pas toucher l'argent qui restais en banque, la valeur de 3.000.000 Franc car mon salaire est assez pour vivre aisement, c'est alors que j'ai appelé ma banque en france pour verification et ils m'ont confirmés. En étudiant bien mes dossiers je me suis rendu compte que ma ex -femme a été en France pendant 2 semaines hors que moi j'ai été en brousse car je travaille comme exploitation forestieres à l'époque, je restais pendant 2 à 3 mois en brousse et c'est ma femme qui dirigai tout à la maison pendant mon absence et elle une procuration sur toutes mes compte. En 2004, j'ai porte plainte contre X auprès de la gendarmerie et en 2009, j'ai reçu une convocation de la gendarmerie et je suis venu en France, je les ai expliqués les problèmes. Quelque temps apres, mon ex- Femme se fait arrêter en France à l'aéroport de Charle de Gaulle, la police l'a questionné si c'est elle qui a vidé tout les comptes en banque et elle a dit oui l'argent est à moi, malgré ce qu'elle vient d'avoué, elle a été relâché le jour même. j'ai engagé un avocat qui ne pense qu'a pompé de l'argent qui n'a pas à l'air de comprendre l'affaire, la derniere que je l'ai vu dans son bureau, il m'a dit si tu te retrouve en garde à vue, je ne suis pas là, je vais à la chasse. Je l'ai viré. Et jusqu'a maintenant, je n'ai pas de suite de l'affaire, Je suis rentré en France, ça fait un an et demi. Je n'ai sait plus quoi et faire et en plus j'ai appris que ma ex-femme s'est marié avec un consulat général de France. ma question, qui je dois attaqué et j'aurai la chance de gagné et je dois faire? mercie d'avance.

Par **jeetendra**, le **09/01/2011** à **15:53**

Bonjour, ce qui vous arrive est dramatique, c'est difficile de prouver l'escroquerie, l'abus de confiance, le vol entre époux à cause de l'immunité familiale (article 311-12 du code pénal), cordialement.
A lire sur Legavox.fr
Pas de vol contre l'époux qui s'envole les mains pleines, article de maitre Sabine Haddad

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **19:38**

certes, mais il dit "mon ex-femme". Donc il faut savoir quand c'est arrivé.